

NG

Numéro 9 – Décembre 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

Merci !

GENÈVE

Instruction publique :
Bilan par Anne Hiltbold, conseillère d'État

PLR SUISSE

Extrait du discours de
Thierry Burkart du 19 octobre

COMMUNES GENEVOISES

Interview de Serge Patek
Président du PLR Veyrier

FISCALITÉ: UN CYCLE DE RÉDUCTION

**DIMINUTION DE LA CHARGE FISCALE
À GENÈVE DEPUIS 2018** P. 8

Agenda

JANVIER

MARS

8 JANVIER

Apéritif des vœux
De 18h30 à 22h
Halles de l'Île

26 MARS

Assemblée des délégués
De 19h15 à 22h

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Merci !

DOSSIER

P. 4

Bilans cantonaux

Instruction publique : bilan sur les projets en cours et à venir

La conclusion d'un long cycle de baisses des impôts

PLR SUISSE

P. 14

Extraits du discours du président du parti Thierry Burkart lors de l'Assemblée des délégués du 19 octobre 2024 à Tenero (TI)

PLR GENÈVE

P. 18

Budget 2025 : un délicat exercice d'équilibrisme

PLR Genève : Enquête de satisfaction 2024

Pour un développement territorial équilibré et responsable

ACTUALITÉ GENEVOISE

P. 24

Action « Colis de Noël » de l'Office social du PLR Genève

Objets pendants du Grand Conseil

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

P. 28

Interview de Serge Patek, président du PLR Veyrier

PLR EN IMAGES

P. 30

Bonne lecture !

Édito

Merci !

Chers membres, chers sympathisants,

Le dimanche 24 novembre, nous avons passé un cap important de la législature avec l'adoption par le peuple d'une baisse d'impôts significative pour les contribuables de notre canton. Cette victoire très nette, validée par les Genevoises et les Genevois avec plus de 61 % de votes positifs, a également récolté une majorité dans chacune des 45 communes du Canton !

Ces résultats sont une victoire majeure pour le PLR, qui se bat pour une révision de la fiscalité genevoise pour les personnes physiques depuis 2018. Les contribuables pourront ainsi également bénéficier de la conjoncture favorable dans le canton.

Je remercie chaleureusement tous les élus, membres et militants, en particulier les candidats aux futures élections municipales, pour leur fort engagement sans qui cette victoire n'aurait pas pu être possible.

Ce succès ne doit pas écarter le résultat concernant l'indépendance des TPG pour la tarification qui répondait à un besoin de flexibilité que l'on retrouve dans les autres entreprises de transports publics suisses. Malheureusement, les adversaires à la loi l'ont présenté comme un plébiscite contre une augmentation des prix des billets.

Le troisième objet cantonal était un compromis qui devait permettre de donner plus de voix aux habitants dans les projets de développement. Le rejet de cette modification de la LGZD peut être lu

comme un signal pour prévenir les blocages afin d'offrir suffisamment de logements à nos concitoyens.

Ma lecture de ces résultats ainsi que le rejet tant de l'extension des autoroutes que de la passerelle du Mont-Blanc, est que le trio revenus-logement-mobilité doit rester au centre de l'action de notre parti. Dans ce contexte, le PLR a plus que jamais son rôle à jouer pour soutenir la prospérité dans notre canton. Comme le montre le retour du sondage mené auprès de nos membres, nos valeurs libérales-radicales de liberté et de responsabilité doivent rester au cœur de nos actions politiques.

Et finalement, en cette fin d'année, le *Nouveau Genevois* vous propose une intervention de notre président Thierry Burkart afin de faire

un point de situation un an après les élections fédérales ainsi que de nous présenter les actions menées par le PLR suisse pour défendre nos valeurs communes.

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année, je vous transmets, chers membres, chers sympathisants, mes meilleurs messages.



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

S agence

CRÉDITS MAGAZINE

Jannik Kaiser, Genève Tourisme - Loris von Siebenthal - Indi Casa, Stockadobe.com - Zrogan - Ai Studio - Ytnart - Olgierd Kajak - tanoy1412 - Andrey Popov

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-24-266634



DOSSIER : BILANS CANTONAUX

Instruction publique : bilan sur les projets en cours et à venir

Par Anne Hiltbold
Conseillère d'État

ANNE HILTPOLD, CONSEILLÈRE D'ÉTAT, EST À LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS UN AN ET DEMI. À CETTE OCCASION, LE PLR GENÈVE LUI A PROPOSÉ DE DRESSER UN BILAN SUR LES MESURES QU'ELLE A MISES EN ŒUVRE AINSI QUE SES PROJETS EN COURS DE RÉALISATION. ELLE NOUS FAIT L'HONNEUR DE PARTAGER AVEC NOTRE JOURNAL SES ENVIES ET SES PASSIONS POUR LA POURSUITE DE SON MANDAT À LA TÊTE DU DIP.



Feuille de route 2023-28

En février dernier, j'ai présenté ma feuille de route, articulée en 17 mesures qui détaillaient mes priorités pour cette législature (QR ci-contre). Certaines de ces mesures nécessiteront du temps pour être pleinement mises en œuvre, d'autres sont déjà en cours de réalisation. J'ai par ailleurs souhaité prendre le pouls des familles et des élèves concernant le fonctionnement de l'école et leurs attentes à son égard.

LARGE ENQUÊTE : COMMENT VA L'ÉCOLE ?

Au printemps dernier, j'ai souhaité sonder toutes les familles du canton pour recueillir leur sentiment sur l'école. Cette démarche inédite a reçu un accueil positif, avec un taux de participation élevé et une satisfaction générale encourageante. Ce sondage visait aussi à identifier des axes d'amélioration et je me réjouis que ces axes se soient révélés être en adéquation avec les actions inscrites dans ma feuille de route, comme une meilleure transmission de l'information destinée aux familles, une meilleure orientation à destination des élèves après le cycle, une attente forte de la mise en place d'un horaire continu et une réflexion sur le calendrier des vacances scolaires. D'ailleurs, en début d'année prochaine, toutes les familles et les partenaires

de l'école pourront répondre à un questionnaire sur cette question afin de choisir entre plusieurs scénarios. Si un consensus large devait se dessiner, il s'agira alors d'un nouveau chantier !

HORAIRE CONTINU

Nous étudions en ce moment les différents modèles d'horaire continu existants en Suisse et ailleurs en Europe afin de déterminer quel serait le meilleur système pour Genève, en portant une attention particulière au modèle déjà en place à l'école des Eaux-Vives. Des consultations seront ensuite menées en associant le plus largement possible les partenaires concernés.

RÉFORME DU CYCLE

Les attentes autour de la réforme du Cycle d'orientation sont élevées tant les enjeux le sont. Cette réforme vise à atteindre trois objectifs : la hausse du niveau général des élèves en renforçant l'acquisition des compétences de base, une meilleure orientation des jeunes et la réduction du taux de décrochage à la sortie du CO qui s'élève aujourd'hui à 14 %.

J'ai lancé cet automne les travaux sur la réforme du cycle en consultant le corps enseignant sur les aspects pédagogiques de cette réforme. Nous discutons depuis des années de la structure du cycle d'orientation, mais nous ne pouvons penser la forme sans penser le fond. Un des derniers rapports du service de recherche en éducation confirme qu'au-delà

de la structure, la façon d'enseigner joue un rôle crucial dans la réussite des élèves. Sur cette base, des réflexions sont en cours dans les 19 cycles d'orientation, et une synthèse sera présentée lors d'une journée d'étude cantonale le 8 janvier. Je proposerai ensuite une consultation plus large auprès des acteurs politiques comprenant également l'axe structurel.

Entretemps, certaines mesures ont déjà été mises en place cette année pour améliorer l'orientation des élèves, comme des séances spécifiques d'information pour les parents d'élèves dédiées à l'orientation, la diffusion du journal *Le Génie des métiers* à tous les parents du CO et nous rendons obligatoire les stages en entreprise pour l'ensemble des élèves de 10^e et 11^e année.





J'ai par ailleurs entamé les négociations avec les syndicats sur la question du nombre de périodes d'enseignement, qui avaient donné lieu à une grève en février dernier. La question de l'organisation du temps de travail des enseignants, de manière générale, est aussi en discussion au sein du département.

FACILITER L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ

Afin de garantir à chaque élève les meilleures conditions d'entrée en scolarité, j'ai mis en place la co-intervention, soit la présence d'un deuxième adulte en soutien de l'enseignant dans les classes de 1P-2P. La co-intervention a commencé à la rentrée 2024 dans près de 80 classes et elle devrait à terme être généralisée, afin que tous les

enfants et leurs enseignants en bénéficient. C'est en mettant les moyens dès le début de la scolarité que nous pouvons agir pour favoriser l'apprentissage et permettre d'élever le niveau scolaire. Cette mesure vise aussi à soutenir les élèves à besoins particuliers sans négliger pour autant les élèves qui vont bien, afin de nous assurer qu'ils continuent à progresser.

UNE NOUVELLE CULTURE AU DIP

Après un an et demi à la tête du Département de l'instruction publique (DIP), j'espère être parvenue à instaurer une nouvelle culture, portée par des actions plus discrètes mais porteuses de sens, par exemple en faisant modifier certains règlements pour simplifier les démarches des familles,

comme les inscriptions au programme sport-études. Autres mesures concrètes : l'ouverture aux collégiens hors filière bilingue et aux élèves de l'ECG la possibilité de participer à un séjour linguistique et aussi l'augmentation de la participation des écoles et des cycles aux programmes de camp de ski bilingue *Deux im Schnee* et d'échange virtuel *Röstiblog*, ceci dans l'objectif de permettre à davantage d'élèves de bénéficier des avantages d'une immersion linguistique et d'une approche interculturelle en Suisse.

J'encourage aussi les projets-pilotes ou une approche de l'enseignement par projet.

Vous l'avez compris c'est avec la même envie, la même passion que je poursuis mon mandat à la tête du Département et je vous remercie d'avoir participé à m'y porter.

Enfin, j'ai soutenu le maintien des débats dans les écoles et plus largement les cours de citoyenneté, car c'est aussi à l'école de préparer les jeunes à vivre en société, leur apprendre à écouter et convaincre avec des arguments. Je défends une école qui instruit, sans militantisme dans les classes. Le manque de nuance que l'on observe de plus en plus dans la société m'interpelle et je souhaite que l'école élève le niveau de connaissances des élèves afin de participer à élargir leur compréhension du monde qui les entoure.

Je défends une école qui instruit, sans militantisme dans les classes.



L'immobilier de tous les possibles

Toutes les expertises sous le même toit.

Vente, location, gérance locative, administration de copropriétés, immobilier de prestige, développements immobiliers, direction de travaux et rénovations, conseil en performance énergétique, vous trouverez toutes les expertises possibles à la SPG. Plus d'informations sur spg.ch.

spg.ch

GENÈVE - NYON - LAUSANNE



DOSSIER : BILANS CANTONAUX

La conclusion d'un long cycle de baisses des impôts



Par Yvan Zweifel
Député au Grand Conseil

YVAN ZWEIFEL, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS PRÉSENTE ICI UN RÉSUMÉ DÉTAILLÉ D'UN CYCLE DE RÉDUCTION DE LA FISCALITÉ QUI AURA DURÉ SIX ANS ET QUI, TRÈS LARGEMENT SOUS L'IMPULSION DU PLR, AURA PERMIS UNE DIMINUTION DE LA CHARGE FISCALE, TANT POUR LES MÉNAGES QUE POUR LES ENTREPRISES, COMME RAREMENT DANS L'HISTOIRE GENEVOISE, LE TOUT AVEC À CHAQUE FOIS DES EFFETS PLUS QUE POSITIFS EN MATIÈRE DE RECETTES FISCALES.



Le groupe des députés PLR œuvre depuis longtemps pour alléger une fiscalité trop lourde en comparaison intercantonale.

INTRODUCTION

Ce dimanche 24 novembre 2024, le peuple genevois s'est prononcé, à 61,16 %, en faveur de la plus importante baisse d'impôts depuis l'initiative 111 du parti libéral qui avait été approuvée par 58,22 % des votants le 26 septembre 1999.

Cette baisse d'impôts pour les personnes physiques vient conclure un cycle de réduction de la fiscalité que nous avons entamé en 2018 avec justement le projet de loi du PLR n°12247 déposé le 4 janvier 2018, qui demandait une baisse de 5 % pour tout le monde, et avec l'étude de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) qui faisait suite au refus de la RIE III (troisième réforme de l'imposition des entreprises) du peuple suisse le 12 février 2017.

J'ai ici le plaisir de résumer ce cycle de six ans qui, très largement sous notre impulsion, aura permis une diminution de la charge fiscale, tant pour les ménages que pour les entreprises, comme rarement dans l'histoire genevoise, le tout avec à chaque fois des effets plus que positifs en matière de recettes fiscales.

La fiscalité est, en effet, au cœur du programme PLR, mais aussi au centre de toutes les discussions politiques, puisque les impôts représentent près de 80 % des revenus de l'État de Genève. Si la fiscalité a une fonction

redistributive elle a aussi une fonction de promotion économique, puisqu'une fiscalité concurrentielle fait partie des principales conditions cadres, par exemple lorsqu'une entreprise souhaite s'installer quelque part. C'est dans ce sens que le groupe des députés PLR œuvre depuis longtemps pour alléger une fiscalité trop lourde en comparaison intercantonale et ainsi préserver, et même renforcer, l'attractivité et la prospérité genevoise, gage de prestations de qualité en faveur de notre population.

RFFA – LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES FISCALES

La première grande victoire fiscale du PLR est évidemment l'adoption, le 19 mai 2019, de la RFFA, la réforme de l'imposition des entreprises, ceci à 62,18 % pour le volet fédéral et à 58,21 % pour le volet cantonal. Cette réforme essentielle a permis de supprimer les fameux statuts fiscaux cantonaux désormais prohibés au niveau international, tout en maintenant les entreprises concernées ici et en baissant de 24 % à 14 % l'impôt sur le bénéfice de toutes les entreprises genevoises.

Ce résultat est le fruit tout d'abord d'un immense travail mené par notre Conseillère d'État, Nathalie Fontanet, qui a repris le dossier sans tabous pour aboutir à une réforme cantonale ambitieuse. Parallèlement, l'accord trouvé pour faire passer cette réforme

est essentiellement l'œuvre de députés PLR, en particulier Alexandre de Senarclens et votre serviteur.

Cette réforme qui prévoyait une baisse statique des recettes fiscales à absorber en huit ans l'a été en deux ans seulement, puisqu'aux comptes 2021, les recettes fiscales des personnes morales avaient déjà retrouvé leur niveau de 2019, soit avant la réforme. En 2022, comme en 2023, ce sont des excédents records qui ont été enregistrés par le Canton de Genève, respectivement 1,4 milliard et 1,5 milliard. Des excédents dus au dynamisme économique extraordinaire, notamment induit par cette réforme fiscale d'envergure.

TAXE PROFESSIONNELLE – LA SUPPRESSION TANT ATTENDUE

Depuis les années 1990 déjà, notre parti cherchait à supprimer cette taxation des entreprises d'un autre âge que seul Genève connaissait en Suisse avec une imposition basée sur le chiffre d'affaires, le loyer et le nombre d'emplois, sans aucune considération pour la capacité contributive de chaque entreprise concernée.

En août 2021, les jeunesses des partis de droite déposaient leur initiative pour l'abolition de la taxe professionnelle (IN 183) auquel le Grand Conseil avait opposé un contre-projet accepté le 11 mai 2023 par une large majorité des députés.

Cet impôt inique et dépassé est donc enfin supprimé depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les communes ne sont pas perdantes avec cette suppression, au contraire, puisqu'elle est compensée par une légère hausse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises qui passe de 13,99 % à 14,70 %. Ce quasi 0,7 % supplémentaire ira alimenter un fonds en faveur des communes. Quant aux entreprises concernées, elles sont largement gagnantes aussi, à commencer par les 25 000 indépendants qui voient cette taxe être supprimée, alors qu'ils ne payent pas l'impôt sur le bénéfice. Une réforme gagnant-gagnant !

RÉÉVALUATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER – LE SERPENT DE MER FISCAL

La dernière réévaluation complète du patrimoine immobilier date de 1964 et, malgré plusieurs prorogations et hausses linéaires de valeur, ne correspond plus à grand-chose aujourd'hui. Le Conseil d'État s'est attelé à un vrai projet de réévaluation qui devait épargner les petits propriétaires pour qui une hausse trop importante, combinée à des revenus faibles, les auraient conduits à ne pas avoir les moyens de payer une augmentation inconsidérée de leurs impôts immobiliers (impôt sur la fortune, impôt sur le revenu dû à la valeur locative et impôt immobilier complémentaire).

Genève, avec 11 milliards de budget pour 520 000 habitants, n'a aucun problème de recettes, mais un vrai souci avec ses dépenses !

Malheureusement, le projet de loi proposé ne respectait pas la neutralité fiscale, comme voulue initialement par David Hiler à l'époque et soutenue par le PLR, mais surtout était parfaitement alambiqué avec des compensations sociales difficilement compréhensibles et non pérennes et, pire que tout, ce projet brisait le respect de la sphère privée et le secret fiscal en imaginant rendre publique la valeur fiscale des biens immobiliers de chaque parcelle de ce canton. Le point positif de ce projet, grâce à Nathalie Fontanet, était une baisse de l'impôt sur la fortune de 15 % (ainsi, le taux maximum est par exemple abaissé de 1,00 % à 0,85 %).

Le groupe PLR, sous la plume de notre désormais Conseiller national Cyril Aellen, avait alors déposé un nouveau projet de loi, le PL 13030, qui prévoit une réévaluation unique à l'entrée en vigueur de 12 %, puis une réévaluation linéaire annuelle égale à l'évolution des prix à la consommation, mais plafonné à 1 % par année. Le tout en gardant la baisse de l'impôt sur la fortune telle que voulu par le Conseil d'État et en y ajoutant une baisse de l'impôt immobilier complémentaire qui est divisé par cinq. L'IBGI (impôt sur les bénéfices sur le gain immobilier réalisé en cas de vente) serait réhaussé pour les propriétaires détenant leur bien depuis plus de 25 ans, de 0 % à 2 % (10 % dans le projet du Conseil d'État). Ce projet de loi a été accepté par une majorité du Grand Conseil, puis par le peuple, à 52,04 %, le 18 juin 2023.

Malgré un recours juridique déposé par l'ASLOCA, cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

FRAIS DE GARDE DES ENFANTS – LE JUSTE COÛT ENFIN PRIS EN COMPTE

Une belle victoire PLR en matière de fiscalité aura aussi été l'adoption, le 21 septembre 2018, par le Grand Conseil, du PL 12248, déposé par votre serviteur, qui augmente la déduction des frais de garde pour les enfants. Jusqu'à présent, cette déduction était plafonnée à CHF 4 000.– par enfant et par année, ce qui représentait souvent à peine deux mois de garde en crèche. C'est dorénavant un montant jusqu'à CHF 25 000.– par enfant et par année qui est déductible. Un vrai geste fiscal pour les couples genevois !

Par ailleurs, la déduction générale pour charge de famille a été augmentée de CHF 10 000.– par enfant et par année à CHF 13 000.– via le PL 12314 du Centre qui a été adopté le 21 octobre 2019 grâce à un amendement du PLR.

BAISSE DES IMPÔTS – UN VRAI BOL D'AIR POUR TOUTES ET TOUS !

En janvier 2018, les députés PLR déposaient le projet de loi numéro 12247 qui demandait une baisse linéaire de 5 % pour tous, sur le modèle de l'initiative 111 acceptée en 1999. Dans la foulée, d'autres partis

ont déposé leurs propres projets de baisse d'impôts et il a été décidé de les traiter ensemble avec le risque que chaque parti refuse la baisse proposée par les autres et qu'au final aucune réduction ne soit acceptée, alors qu'il existe une large majorité qui souhaite réduire la pression fiscale des personnes physiques.

Avec la nouvelle législature issue des élections d'avril 2023, cinq partis avaient dans leur programme une baisse des impôts. Nous les avons réunis et un groupe de travail avec un membre PLR, en l'occurrence votre serviteur, un membre du Centre, un UDC, un MCG et un LJS se sont attelés à rédiger un projet de baisse d'impôts en réduisant chaque tranche du barème de manière différente en prévoyant une baisse plus importante pour les tranches de revenus de la classe moyenne et moins pour les plus hautes tranches de revenus.

Notre Conseillère d'État en charge des finances, Nathalie Fontanet, y a ajouté des compléments qui améliorent le projet de base en augmentant encore les déductions pour les tranches de revenus de la classe moyenne qui vont avoir droit à une baisse allant jusqu'à 11,4 %, contre 5 % pour la tranche de revenu la plus élevée.

Ce projet de loi numéro 13402 a été déposé le 23 janvier 2024 et traité en un temps record, puisque voté par le Grand Conseil le 3 mai 2024 et donc par le peuple genevois ce 24 novembre 2024 pour

une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

BAISSE DES IMPÔTS = BAISSSE DES PRESTATIONS ?

C'est l'habitude ritournelle des partis de gauche : si on baisse les impôts, il y aura moins d'argent dans la caisse et donc moins de moyens en faveur de la population. Il est évidemment trop tôt pour savoir quels seront les effets de la baisse votée ce 24 novembre 2024, mais l'histoire nous démontre que cela ne s'est jamais passé ainsi.

En effet, en 1999 donc, le peuple vote la baisse de 12 % des impôts des personnes physiques (initiative 111) et la gauche crie au loup pestant et vociférant contre cette proposition qui entre en vigueur en 2000 avec pour résultante une hausse, oui vous lisez bien, une hausse des recettes fiscales des personnes physiques de 8 % en 2000 et de 6 % en 2001 !

Le 12 juin 2009, le peuple a voté à 70,05 % la baisse d'impôts voulue par le Parlement et qui consistait notamment à mettre en place le *splitting* du barème couple pour ne pas défavoriser les couples mariés par rapport aux couples concubins (impôt sur le revenu), à augmenter les déductions pour famille (impôt sur le revenu) et à instaurer un bouclier fiscal (impôt sur la fortune). L'estimation de baisse statique des recettes fiscales était de 450 millions. Qu'en est-il réellement ?

Entre 2010 et 2023, les recettes fiscales ont augmenté de 4 % en moyenne annuelle, contre une hausse de la population moyenne annuelle de 1 % sur la même période, soit une hausse quatre fois supérieure à la population alors que les impôts ont pourtant baissé.

Sur la même période, les charges de l'État, donc indirectement les prestations, ont augmenté de 2 % en moyenne chaque année, soit le double de l'augmentation

de la population. En résumé, la baisse de 2009, dont le coût statique estimé était plus élevé pour le Canton que celle de cette année (450 millions en 2009 vs 326 millions en 2024), n'a pas provoqué une baisse des recettes fiscales, mais une hausse. Elle n'a pas provoqué une baisse des prestations de l'État, mais une hausse. Elle n'a pas provoqué de hausse de la dette non plus.

Enfin, comme évoqué plus haut, la RFFA dont le coût statique estimé était de 186 millions

a permis au canton d'exploser tous ses records avec des excédents de 1,4 milliard en 2022 et de 1,5 milliard en 2023.

En résumé, entre 1998 et 2023, les impôts ont baissé à plusieurs reprises, ils n'ont jamais augmenté et alors que la population a augmenté de 30 % sur ces 25 ans, les recettes fiscales du Canton ont augmenté de 173 % soit près de six fois plus. Quant aux charges de l'État, elles ont augmenté de 81 % sur la même période soit

2,7 fois plus que la population. Voilà le résultat d'une politique fiscale incitative due au PLR et voilà qui balaye tous les arguments trompeurs et alarmants de la gauche. S'il fallait encore le démontrer, voici la preuve que Genève, avec 11 milliards de budget pour 520 000 habitants, n'a aucun problème de recettes, mais un vrai souci avec ses dépenses !



DES VICTOIRES SUR LES BAISSSES, MAIS AUSSI DES HAUSSES ÉVITÉES

Outre ces réductions fiscales obtenues à la suite de votes parlementaires ou à des votations populaires, nous avons également victorieusement combattu des initiatives délétères, notamment l'IN 179 qui cherchait à taxer les dividendes à 100 %, ce alors que l'abattement actuel de 30 % vise justement à éviter une double imposition d'abord du bénéfice dans l'entreprise, puis du dividende comme revenu.

Idem pour l'IN 185 qui voulait introduire un impôt de solidarité

sur la fortune. Alors que tous les chiffres et tous les experts démontrent scientifiquement que Genève ne vit pas une crise des recettes, mais une crise des dépenses et que notre Canton n'a pas un problème de moyens à disposition, mais de gestion de ces moyens, l'IN 185 inventait un nouvel impôt sur les plus riches contribuables sans réfléchir un seul instant à ses conséquences. Celles-ci étaient pourtant connues : avec cette initiative, les seuls 10 contribuables les plus touchés, soit 0,002 % de la population, viendraient à payer 74 % d'impôts supplémentaires, 4,1 millions de francs de plus par contribuable. Jamais aucun de ceux-ci,

qui participent déjà fortement aux finances publiques, ne serait resté à Genève et, au lieu de gagner de l'argent, nous en aurions perdu énormément. Qui plus est, l'immense majorité des contribuables concernés étaient des entrepreneurs, des patrons de PME qui ont investi leurs économies, souvent leur retraite, pour créer une activité, créer de l'emploi, créer de la prospérité. Ce sont ceux-là qui étaient majoritairement visés par la voracité fiscale d'une gauche irresponsable. Leur départ aurait aussi entraîné le départ de leurs entreprises et, à terme, des emplois directs et indirects qui y sont liés.

Le départ inéluctable de ces contribuables aurait vidé les caisses de l'État et c'est la classe moyenne qui aurait dû payer la différence.

Fort heureusement, ces deux initiatives fiscalement suicidaires pour Genève, ont été refusées par le peuple à respectivement 59,18 % pour l'IN 179 le 12 mars 2023 et 55,12 % pour l'IN 185 le 18 juin 2023. Ceci pour rappeler que nous n'avons pas seulement obtenu des diminutions importantes de la pression fiscale, mais que nous avons aussi résolument combattu toutes les hausses proposées par la gauche.

CONCLUSION

On entend souvent la population se plaindre de ses élus qui ne tiendraient jamais leur promesse, comme on croise souvent certains membres du parti qui nous demandent ce que nous faisons pour la fiscalité. J'espère que cet article les aura persuadés non seulement que nous avons agi, mais aussi que nous avons réussi. Comme indiqué en introduction, ce cycle de six ans aura permis une diminution de la charge fiscale, tant pour les ménages que pour les entreprises, comme rarement dans l'histoire genevoise.

Ce cycle étant maintenant terminé, il faudra dorénavant s'atteler à réformer l'État dont les chiffres ci-dessus démontrent la voracité et l'obésité. Avec tous ces impôts collectés, Genève ne manque pas de moyens, mais de gestion de ses moyens.

Ainsi, comme disait Alphonse Allais : « il faut demander plus à l'impôt et moins aux contribuables ». La deuxième partie de cette citation a été accomplie ces six dernières années, nous allons maintenant passer à la première.

En résumé, entre 1998 et 2023, les impôts ont baissé à plusieurs reprises, ils n'ont jamais augmenté et alors que la population a augmenté de 30 % sur ces 25 ans, les recettes fiscales du Canton ont augmenté de 173 % soit près de six fois plus.



Discours du président du parti Thierry Burkart

EXTRAITS PRONONCÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
DU 19 OCTOBRE 2024 À TENERO (TI)



Chers amis libéraux-radicaux,

(...) Nous ne sommes pas seulement le parti **le plus libéral-radical** du pays, nous sommes aussi le parti le plus civique de ce pays.

Pour les citoyens et les citoyennes

Pourquoi dis-je cela ? Si l'on définit le civisme comme l'équilibre entre l'individu et **un État de plus en plus présent**, contre un empiétement étatique de plus en plus important, contre une ingérence dans notre vie, dans notre conception de la liberté, alors le PLR est le parti qui s'engage le plus fortement et le plus clairement pour que cet équilibre ne soit pas en défaveur de l'individu.

Qui sont nos adversaires ? (...) Ce sont tous ceux qui exigent toujours plus de solutions et de réponses de la part de l'État, et qui se battent de moins en moins pour ce que nous défendons, à savoir la **responsabilité individuelle**.

Cette coalition d'adversaires est en augmentation et n'est pas seulement composée des partis de gauche : la droite conservatrice, autrefois libérale sur le plan économique, se tourne elle aussi toujours davantage vers l'État pour trouver des solutions à ses problèmes.

Nous ferions bien de nous souvenir un peu plus de ce que John F. Kennedy a dit en 1961 : « Ne demande pas d'abord ce que l'État fait pour toi, mais demande d'abord : que peux-tu faire pour l'État ? » Et j'ajouterais : demande d'abord ce que tu peux faire pour toi avant d'appeler l'État.

Nous connaissons la notion de responsabilité individuelle depuis longtemps dans notre pays et il est plus que jamais nécessaire que nous nous engagions pour la défendre. Nous voulons que les citoyennes et les citoyens puissent mener une **vie libre**, tout en étant **responsables vis-à-vis de la collectivité**. C'est le fondement de la pensée libérale-radical pour laquelle nous nous battons.

Politique financière raisonnable et responsable

Dans cette lignée, nous nous engageons pour **une politique financière raisonnable et responsable de la Confédération**. Nous ne le faisons pas parce que nous aimons particulièrement économiser. Il est impopulaire de dire aux citoyennes et citoyens que nous ne pouvons plus dépenser à tel ou tel endroit. Pourtant, cette position est nécessaire. Ce que nous dépensons par le biais de l'État ne provient pas d'une ressource financière magiquement tombée du ciel, mais bien à travers les prélèvements fiscaux. **Ce sont les citoyennes et les citoyens, la classe moyenne, les entreprises grandes, moyennes ou petites qui les financent.** Lorsqu'on dépense sans compter, l'épine dorsale économique de notre pays est mise à mal. Nous demandons donc simplement une gestion des ressources financières raisonnable, tout comme chaque citoyen et chaque famille le fait avec son budget personnel.

Cet effort économique doit permettre d'éviter une augmentation des impôts et des taxes, une hausse des cotisations salariales et donc un appauvrissement des habitants de ce pays. Si nous ne prenons pas ce chemin, nous affaiblirions toutes **les personnes qui se lèvent chaque matin pour aller travailler et prendre leurs responsabilités**. Si nous poursuivions la politique qui a été menée ces dernières années, nous affaiblirions ces personnes. Mais nous nous y opposons, et nous nous y opposerons encore plus fermement à l'avenir. (...)

Un modèle de vie libre et responsable

Nous sommes du côté des citoyennes et citoyens qui travaillent quotidiennement et accomplissent leur devoir, celles et ceux qui ne se demandent pas chaque matin qui peut les aider et ce que l'État peut leur procurer.

Nous nous engageons **pour celles et ceux qui s'engagent eux-mêmes pour notre société**. Et nous nous engageons de manière générale pour le **modèle de vie libéral-radical**, où chacun a la **liberté** de vivre comme il le souhaite, avec la prise de **responsabilité envers ses pairs** mais également envers les générations futures.

Pour le PLR, **un changement de politique est nécessaire**.

L'imposition individuelle: un impératif pour l'égalité des droits et des devoirs

Nous avons besoin par exemple d'une **imposition individuelle** de l'état civil. L'imposition individuelle n'est pas qu'une histoire de calcul. Il ne s'agit pas de savoir si l'on a trois francs de plus ou de moins, ou si tout le monde aura un peu plus d'argent dans son porte-monnaie à la fin du mois. Il s'agit d'un impératif pour **l'égalité des droits et des devoirs**. En ce sens, l'imposition individuelle est **un vrai projet libéral-radical**.

J'ai le plaisir de pouvoir dire que nous avons franchi une étape avec le soutien de l'initiative par le Conseil national. Nous devons cette réussite à de nombreux libéraux-radicaux, et en particulier les Femmes PLR (...), qui se sont engagées depuis des années. Le combat est loin d'être terminé, et nous devons le mener jusqu'au bout. Si le Conseil des États devait rejeter la réforme, nous ferions passer le projet en votation populaire, afin d'expliquer à chacune et chacun pourquoi il est nécessaire de procéder à ce changement de politique, et effectuer un pas vers l'avenir.

État de droit et immigration

Notre mode de vie libre et responsable est tributaire de **l'État de droit**. Ce dernier ne signifie rien d'autre que l'existence de lois qui doivent être respectées. Le respect des lois de notre pays est ce qui a poussé le PLR à adopter cette année un papier de position sur la migration illégale, et je vous suis reconnaissant d'avoir pris cette position claire sur la migration illégale. (...)

Le respect des lois et de l'État de droit est ce qui amène **la confiance en la politique migratoire et d'asile suisse auprès de la population**. Cette confiance est primordiale car actuellement, celles et ceux qui ont droit à l'asile, celles et ceux qui sont menacés dans leur vie et leur intégrité physique et qui méritent notre protection, souffrent de l'érosion de l'acceptation au sein de la population et n'obtiennent plus le droit qui leur est dû. Nous devons regagner la confiance de la population sur la politique d'asile suisse.

L'importance de la politique migratoire pour la Suisse

(...) Quand on regarde ce qui se passe en Europe, où les partis populistes de droite gagnent massivement du terrain et dominent la politique, y compris en ce qui concerne l'immigration, on s'inquiète. Voulons-nous que la Suisse connaisse une évolution semblable à d'autres pays européens? Non. **La libre-circulation des personnes** aussi est tributaire de la confiance de la population. Dans notre pays, nous avons besoin, pour la prospérité de toutes et tous, d'une immigration légale,

raisonnable et souhaitée de la main-d'œuvre. La libre circulation des personnes est nécessaire pour y parvenir, et je suis convaincu qu'elle est toujours dans l'intérêt des habitants de ce pays.

La Suisse et l'Union européenne

Je tiens à le dire clairement et sans équivoque: **le PLR veut et défend une relation stable à long terme avec l'Union européenne**. Nous sommes favorables à la voie bilatérale, qui est une voie **pragmatique**, celle que nous suivons depuis une vingtaine d'années avec l'UE.

Le pragmatisme dans notre politique implique également que nous évaluerons un accord lorsqu'il sera sur la table. D'aucuns diront que c'est une position trop sérieuse, pas suffisamment haute en couleurs et populiste, mais cette façon de faire est la politique dont nous avons besoin. Le PLR évaluera ainsi **l'accord en cours de négociation avec l'Union européenne** lorsqu'il sera abouti. Je suis optimiste et positif. **J'ai confiance** en notre conseiller fédéral Ignazio Cassis, qui tient ce dossier entre ses mains et qui ne se laisse pas non plus facilement impressionner par des prises de position menaçantes au sein de l'UE.

L'élément qui sera déterminant dans notre évaluation sera de savoir s'il est dans l'intérêt de notre pays. Il sera déterminant de savoir si, comme pour tous les autres sujets, **nous pourrons faire progresser la Suisse dans son modèle de réussite libéral-radical**. Comme dans toute notre politique, nous voulons façonner un avenir qui soit dans l'intérêt des habitantes et habitants de notre pays.

Un parti constructif – mais pas de compromis boiteux

Oui, **nous sommes et restons un parti constructif**. Oui, cela implique que nous fassions des compromis au Parlement, et nous y travaillons chaque jour. Toutefois, cela ne signifie pas que nous sommes prêts à tout. Dans le paysage actuel politique, il est malheureusement devenu plus difficile de faire des compromis. Nous avons d'un côté l'UDC, qui glisse de plus en plus vers une politique avec un État interventionniste. Au Centre, nous ne savons jamais de quel côté la balance va pencher. Enfin, de l'autre côté, les sociaux-démocrates, avec lesquels des coalitions ou des coopérations progressistes étaient envisageables, sont plus idéologisés que jamais. (...) Leur politique peut se résumer simplement à mettre tout le monde sur un pied d'égalité, mais au niveau inférieur. Par exemple, la solution socialiste aux défis de la libre-circulation des personnes est qu'il suffit que la Suisse devienne moins attractive économiquement, soit en appauvrissant les habitants! Une telle façon de voir les choses est totalement incompatible avec notre pensée.

Au service des citoyennes et des citoyens

Je souhaite conclure en vous assurant que le PLR continuera de se battre sans relâche pour le modèle de réussite libéral-radical de la Suisse. Nous nous battons pour les citoyennes et les citoyens de ce pays. (...) La Suisse n'a jamais eu autant besoin des libéraux-radicaux!

Je vous invite à vous battre pour plus de PLR. Je vous invite à vous battre pour le modèle de réussite libéral-radical suisse. Je vous invite à prendre des positions claires en faveur de la population laborieuse de ce pays. Je vous invite à continuer à vous battre pour notre beau pays, pour notre Suisse.

Un grand merci !

La libre circulation des personnes est nécessaire (...), et je suis convaincu qu'elle est toujours dans l'intérêt des habitants de ce pays.

SEULE LA PAROLE PRONONCÉE FAIT FOI.

Le discours complet a été prononcé en allemand le 19 octobre 2024 lors de l'Assemblée des délégués à Tenero :



Nous nous engageons pour le modèle de vie libéral-radical, où chacun a la liberté de vivre comme il le souhaite, avec la prise de responsabilité envers ses pairs mais également envers les générations futures.

Budget 2025 : un délicat exercice d'équilibrisme

LE GRAND CONSEIL ADOPTE LE BUDGET DU CANTON POUR L'ANNÉE 2025 LES 12 ET 13 DÉCEMBRE. LES COMPTES 2023 SE BOUCLENT SUR UN EXCÉDENT SPECTACULAIRE, LES REVENUS DEVRAIENT CONTINUER À AUGMENTER, MAIS LES CHARGES GRIMPERONT ÉGALEMENT ET DE MANIÈRE À CREUSER UN DÉFICIT. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE LES ENJEUX DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE CANTONALE ET LES PRIORITÉS DU GROUPE PLR AU GRAND CONSEIL Y RELATIFS.

Lors de la session des 12 et 13 décembre, le Grand Conseil se prononcera sur le budget du canton pour l'année 2025. Un budget préparé dans un contexte particulier : en septembre 2024, au moment de la présentation de la première version du budget, les comptes de l'année 2023 se bouclaient sur un excédent spectaculaire de 1,5 milliard de francs, pour la deuxième année consécutive (1,4 milliard en 2022), et deux votations pour des baisses d'impôts allaient être soumises au vote de la population genevoise : une pour les propriétaires d'entreprises en septembre (sur l'outil de travail, refusée) et une pour la classe moyenne en novembre (baisse de l'impôt sur le revenu, acceptée).

UN PREMIER BUDGET À L'ÉQUILIBRE

Malgré ces baisses d'impôts, les revenus de l'État pour 2025 devraient continuer à augmenter de 5,5 %, selon les estimations de cette

première version du budget. Cependant, le Conseil d'État a choisi d'utiliser ces revenus (près de 10,9 milliards de francs) pour renforcer les investissements et créer de nombreux postes (463 nouveaux postes équivalent temps plein

Chaque année, les charges cantonales augmentent sans que cela ne suscite de réelles inquiétudes, car les revenus suivent grâce à une économie prospère et à des contribuables lourdement ponctionnés.

(ETP), soit une hausse de 2,5 %. Cette politique fait grimper les charges de 4,9 % par rapport au budget 2024, soit 512,7 millions de francs supplémentaires, pour un total de 10,9 milliards. En tenant compte de ces éléments, le PLR avait initialement accepté ce budget équilibré, une première depuis 10 ans, saluant notamment les efforts de nos magistrates PLR pour limiter les dépenses.

DES CHARGES QUI AUGMENTENT, UN DÉFICIT À CONTENIR

Mais en octobre 2024, une mise à jour budgétaire a révélé un contexte moins favorable.

Une nouvelle méthode de calcul pour les prévisions fiscales, destinée à éviter des écarts importants entre les projections et les résultats (comme observés ces deux dernières années), a notamment pesé sur les estimations. Par ailleurs, des mesures comme l'entrée en vigueur de la loi sur l'estimation de certains immeubles (LEFI) permettant une baisse de l'impôt sur la fortune à 0,85 %, ainsi que le refus de la baisse de l'impôt sur l'outil de travail, ont également entraîné des ajustements. Résultat : bien que les revenus anticipés pour 2025 restent supérieurs de 3 % à ceux de 2024, les charges continuent d'augmenter plus rapidement (+5 %).

Face à cette situation, le Conseil d'État, sous l'impulsion de la conseillère d'État Nathalie Fontanet, a proposé des amendements pour contenir le déficit maximum autorisé suite à la votation RFFA (le déficit ne doit pas dépasser 255,8 millions de francs). Pour le PLR, ces mesures demeurent insuffisantes, notamment dans certaines politiques publiques où l'absence d'efforts réels pour identifier des optimisations est flagrante. Plutôt que de rationaliser, certaines politiques publiques ont vu leurs charges s'alourdir, tandis que le Conseiller d'État en charge n'a proposé que des réductions marginales.

UNE VISION RESPONSABLE POUR FREINER UNE EXPANSION IRRÉFLÉCHIE

Chaque année, les charges cantonales augmentent sans que cela ne suscite de réelles inquiétudes, car les revenus suivent grâce à une économie prospère et à des contribuables lourdement ponctionnés. Mais cette expansion irréflectée, soutenue par une majorité de conseillers d'État, va à l'encontre de l'efficacité recherchée. Les magistrates PLR sont les seules à défendre une vision responsable, rappelant que gonfler les effectifs ne garantit pas une meilleure qualité des services.

Avec près de 20 000 collaborateurs à l'État de Genève (45 000 ETP en incluant le « Grand État ») pour 520 000 habitants, et un budget record de 11 milliards, Genève a des charges par habitant supérieures de 40 % à celles du Canton de Vaud et 60 % supérieures à celles du Canton de Zurich, proportionnellement. Si l'on salue les investissements dans des secteurs clés comme la formation, la santé, la mobilité, l'environnement et le développement numérique, il est essentiel de ne pas creuser davantage une dette déjà record en Suisse. Le PLR appelle à la prudence pour préserver les finances du canton et éviter de léguer un fardeau insoutenable aux générations futures.

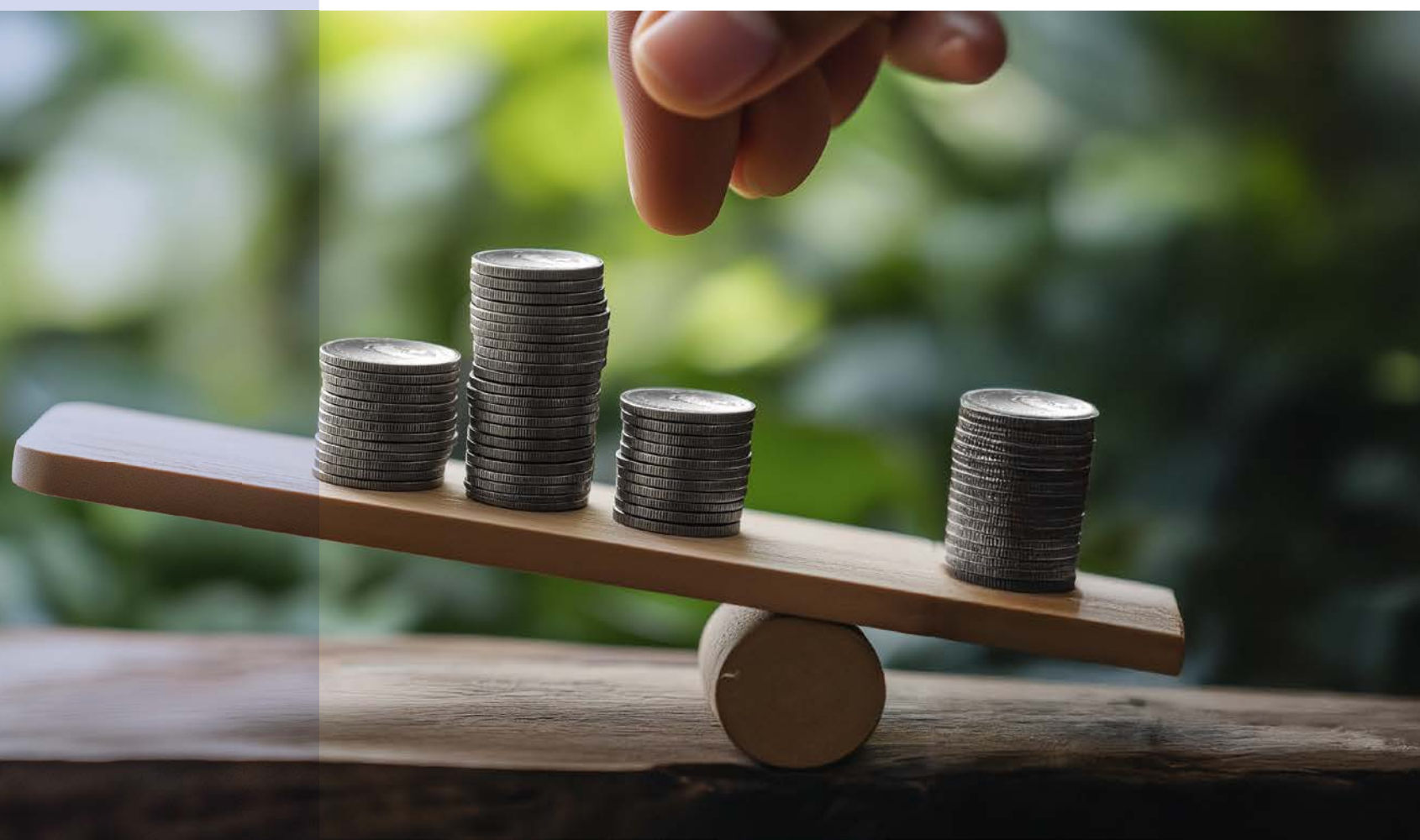
LA PROTECTION DE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE GENÈVE EST UNE PRIORITÉ DU PLR

Lors du vote en décembre, le groupe PLR au Grand Conseil défendra ces priorités. Bien qu'il salue et soutienne les efforts de Nathalie Fontanet et d'Anne Hiltbold, ainsi que les baisses d'impôts pour les contribuables, il s'opposera fermement à une explosion des charges de fonctionnement. Le PLR insiste : il faut protéger l'avenir économique de Genève et éviter que nos enfants ne paient le prix de nos excès.

Le PLR appelle à la prudence pour préserver les finances du canton et éviter de léguer un fardeau insoutenable aux générations futures.



Par Diane Barbier-Mueller
Députée au Grand Conseil



PLR Genève : Enquête de satisfaction 2024



Par Cédric Cubizolle

LE PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR) GENÈVE, SOUHAITANT DONNER LA PAROLE À SES MEMBRES, A MENÉ UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION DURANT L'ÉTÉ 2024. RÉALISÉE INTÉGRALEMENT EN INTERNE, CETTE INITIATIVE A RECUEILLI LES PERCEPTIONS ET ATTENTES DE 515 MEMBRES. CETTE ENQUÊTE A PERMIS AU PARTI DE BROSSER LE PORTRAIT DES ASPIRATIONS DE SES MEMBRES ET DU CONTEXTE POLITIQUE GENEVOIS, OFFRANT AINSI À CHACUN L'OPPORTUNITÉ DE S'EXPRIMER SUR UN PIED D'ÉGALITÉ.

UNE PARTICIPATION ET POSITIONNEMENT

La participation marquée confirme l'engagement et la volonté de participer des membres à ce type d'exercice. Relevons que près de la moitié des répondants ont entre 50 et 69 ans sous-tendant un potentiel défi de renouvellement générationnel. Avec une répartition de 75 % d'hommes pour 25 % de femmes parmi les répondants, le PLR Genève se trouve aussi face à la nécessité d'attirer davantage l'électorat féminin.

Les résultats montrent une adhésion majoritaire aux valeurs et orientations du PLR,

bien que certains points de tension apparaissent. L'image du PLR Suisse recueille 70 % d'avis favorables, et s'affiche à 66 % pour le PLR Genève. Les membres mettent en avant un attachement aux valeurs et aux élus du parti.

En termes de vision stratégique, les répondants souhaitent voir le PLR Genève adopter des positions plus nettes sur des questions locales et affirmer une identité en résonance avec les préoccupations citoyennes, au-delà de l'image élitiste qui lui est parfois associée.

DES PRIORITÉS LOCALES : FISCALITÉ, LOGEMENT ET MOBILITÉ

Les priorités des membres se concentrent autour de la fiscalité, du logement et de la mobilité. La gestion des finances publiques et la simplification administrative sont largement plébiscitées, les adhérents soulignant l'importance de réduire la bureaucratie pour stimuler la compétitivité genevoise. En matière de logement, l'accès à la propriété, notamment pour les jeunes et les familles, est perçu comme un enjeu crucial, tandis que la mobilité urbaine, entre congestion routière et solutions de transport en commun, reste un thème au centre des attentions.

D'autres sujets comme la sécurité publique, la santé et le coût de la vie figurent parmi les préoccupations importantes.

Les membres attendent du PLR Genève qu'il continue ses combats dans la défense de ces enjeux.

POUR UNE COMMUNICATION PLUS DYNAMIQUE

Si le PLR Genève est apprécié pour sa compétence, l'enquête révèle un besoin accru de proximité et de souplesse. La communication est jugée parfois discrète, les sondés souhaiteraient une présence plus marquée dans les médias locaux pour mieux valoriser les actions du parti.

RÉFORMES ET PROJETS D'AVENIR

Les sondés expriment un fort soutien pour des réformes axées sur la simplification administrative, des initiatives



Les répondants souhaitent voir le PLR Genève adopter des positions plus nettes sur des questions locales et affirmer une identité en résonance avec les préoccupations citoyennes.

L'ANALYSE DU PRÉSIDENT

Par Pierre Nicollier

Le sondage mené au printemps est riche en enseignements. Il souligne d'une part la motivation des membres du PLR Genève pour les valeurs fondamentales de notre parti, tout particulièrement la liberté et la responsabilité individuelle, ainsi que la fierté envers le travail fourni par les élus. D'autre part, l'élan semble freiné par le souhait d'un positionnement politique plus affirmé. Les membres peuvent avoir le sentiment que le PLR se concentre davantage sur les élites ou les enjeux financiers, au détriment des préoccupations de la classe moyenne et des PME.

Le parti s'attelle dès à présent à mettre en place un plan d'actions concrètes afin de renforcer sa proximité avec les préoccupations locales, tout particulièrement les politiques les plus plébiscitées par nos membres, soit la sécurité, le logement et la mobilité.

Ce double effort, clarifier nos positions et engager davantage notre base, doit nous mettre en position pour transformer les critiques en opportunités de mobilisation durable.

Le PLR Genève mènera ce sondage tous les deux ans afin de pouvoir mesurer sa progression et le développement des préoccupations de ses membres.

L'image du PLR Suisse recueille 70 % d'avis favorables, et s'affiche à 66 % pour le PLR Genève.

Pour un développement territorial équilibré et responsable

GENÈVE PRÉVOIT 110 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2050. LE DÉFI PRÉSENTÉ EST COMPLEXE: IL FAUT GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES NATURELLES, TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS CROISSANTS EN LOGEMENT DE LA POPULATION. GEOFFRAY SIROLI, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS DÉTAILLE DE MANIÈRE EXHAUSTIVE LES ENJEUX DU FUTUR PLAN DIRECTEUR CANTONAL.

Le futur plan directeur cantonal engage Genève dans un défi complexe mais essentiel: répondre aux besoins croissants en logements de la population tout en préservant la qualité de vie, le patrimoine et les ressources naturelles. Avec une prévision de 110 000 habitants supplémentaires d'ici 2050, l'équation est délicate. Dans un contexte durable de pénurie de logements, une réponse équilibrée doit alors englober et respecter les spécificités de chaque zone, en adéquation avec les attentes des habitants et en accord avec les propriétaires concernés. Notre ambition ne doit pas seulement être de construire davantage, mais de bâtir mieux, ensemble, afin d'améliorer durablement la qualité de vie des résidents genevois.



Par Geoffray Sirolli
Député au Grand Conseil



POUR QUI CONSTRUISONS-NOUS ?

L'une des questions essentielles du plan directeur est la suivante: pour qui construisons-nous réellement? Dans un tel contexte de pénurie, construire davantage n'a de sens que si cela répond à des besoins justifiés. Les logements doivent s'adresser aux personnes qui apportent une valeur ajoutée à Genève, qui s'investissent dans le tissu économique et social, paient leurs impôts en Suisse et partagent un projet collectif pour notre canton. Construire sans discernement ne ferait qu'aggraver les tensions existantes.

Nous devons ainsi éviter de seulement construire pour construire. Les nouveaux arrivants doivent s'inscrire dans une logique de contribution plus importante. Genève doit prioriser les personnes qui, au-delà de simplement résider, participent à son avenir économique et social. Cette orientation est essentielle pour que la croissance immobilière soit bénéfique et cohérente avec des objectifs de développement durable et de qualité.

ZONE AGRICOLE: PRÉSERVER UNE RESSOURCE VITALE AVEC DES AJUSTEMENTS POSSIBLES

En tant qu'agriculteur, la zone agricole représente une ressource essentielle et doit être suffisamment préservée afin de garantir notre souveraineté alimentaire, ainsi que la richesse et la biodiversité de nos campagnes. Cette pénurie de logements invite à réaliser un travail d'orfèvre à tous les échelons. Partant, il serait notamment pertinent d'ouvrir une discussion sur des déclassements limités et plus que ciblés. Ces ajustements seraient strictement encadrés et nécessiteraient un accord complet entre propriétaires, agriculteurs exploitants, bâtisseurs et autorités cantonales, afin de garantir que chaque projet soit justifié et harmonieux. L'équilibre entre les besoins en logements et la préservation des fonctions vitales de la zone agricole doit être soigneusement respecté. Une telle concertation représenterait une réponse pondérée, sans compromettre l'avenir de nos terres agricoles.

ZONE VILLAS: UN POTENTIEL À EXPLOITER AVEC MESURE

Dans le contexte de pénurie actuelle, la zone villas représente un levier stratégique. Ces quartiers résidentiels, souvent à faible densité, peuvent accueillir davantage de logements, notamment dans les secteurs enclavés par la ville et bien desservis par les transports publics. Toutefois, cette densification doit rester mesurée et se faire en concertation avec les propriétaires et les habitants, tout en respectant les spécificités de chaque quartier.

L'objectif consiste à améliorer notre parc immobilier genevois, mais également à garantir que toute densification s'intègre de manière proportionnée et cohérente dans le cadre de vie existant. En vue d'éviter que les propriétaires supportent seuls ces contraintes de densification, ces projets doivent être réalisés en zone ordinaire, garantissant une transition adaptée. Transformer certains secteurs sans perturber l'essence des quartiers permettrait de répondre aux besoins sans dénaturer le charme résidentiel de Genève. Préserver les espaces verts et la tranquillité reste une priorité pour maintenir la qualité de vie, même dans un contexte de densification.

CONSTRUIRE LA VILLE EN VILLE: DENSIFIER LES QUARTIERS ET GARANTIR LA QUALITÉ DE VIE

Afin de relever ces défis tout en préservant les espaces naturels, la solution la plus durable reste de construire la ville en ville. En densifiant les quartiers existants, notamment dans des secteurs comme le PAV, Genève pourrait répondre à ses besoins tout en offrant un cadre de vie modernisé et de qualité. Transformer des bâtiments existants en logements, mais aussi encourager les surélévations, permettraient d'optimiser l'espace sans empiéter sur de nouvelles terres essentielles.

Cette vision doit aller au-delà de la simple densification: elle doit viser une amélioration réelle de la qualité de vie. En intégrant des espaces publics et verts bien aménagés, tout en proposant des services et commerces de proximité, nous pouvons développer des quartiers à la fois denses et équilibrés, offrant un cadre agréable à leurs résidents. Construire de manière pensée et globale et non pour répondre uniquement à une pression immédiate, permettra à Genève de rester un lieu paisible.

UNE CROISSANCE RÉFLÉCHIE, RESPONSABLE ET ORIENTÉE VERS LA QUALITÉ DE VIE

L'avenir de Genève repose sur une vision d'aménagement équilibrée et participative, où chaque zone doit contribuer à son niveau, selon ses spécificités et ses capacités. Ce développement doit s'appuyer sur la responsabilité collective, le respect du cadre de vie et une approche concertée et solidaire avec tous les acteurs concernés.

Cette gestion réfléchie de la croissance ne doit pas seulement répondre à une pression démographique immédiate. Elle doit avant tout améliorer durablement la qualité de vie des résidents actuels et futurs, en favorisant des logements adaptés, durables et intégrés dans leur environnement. Genève peut et doit rester un modèle d'équilibre entre développement urbain, préservation des espaces naturels et renforcement de la cohésion sociale.

Construire pour le mieux, préserver pour durer: avec cette ambition partagée et une volonté collective, Genève relèvera les défis de demain tout en continuant à offrir un cadre de vie exceptionnel, attractif et résolument orienté vers l'avenir.

L'avenir de Genève repose sur une vision d'aménagement équilibrée et participative, où chaque zone doit contribuer à son niveau, selon ses spécificités et ses capacités.

Action « Colis de Noël » de l'Office social du PLR Genève



Par Sara Fighera
Secrétaire générale

AU PRINTEMPS DERNIER, DANS LE *NOUVEAU GENEVOIS* DU MOIS DE MARS, VOUS AVIEZ EU L'OCCASION DE LIRE UN ARTICLE SUR L'OFFICE SOCIAL DU PARTI. EN EFFET, DEPUIS BIENTÔT 80 ANS, L'OFFICE SOCIAL INCARNE LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DU PLR GENÈVE. NOUS SOUTENONS DES FAMILLES OU PERSONNES SEULES DANS LE BESOIN ET AVONS À CŒUR DE LEUR OFFRIR UN COUP DE POUCE EN FIN D'ANNÉE AVEC NOTRE ACTION « COLIS DE NOËL ». SARA FIGHERA, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU PLR GENÈVE, NOUS EN DÉTAILLE LES ROUAGES.

Chaque année, nous recevons des dons permettant d'aider une centaine de familles, soit environ 300 adultes et enfants, dans un contexte d'augmentation des besoins. Ceci est rendu possible grâce aux dons, mais aussi grâce à une petite équipe de bénévoles engagés menée par Claude Budry, et nous tenons tous à les remercier du fond du cœur. Les colis sont confectionnés à la main, puis offerts à chaque famille qui reçoit la visite personnelle de l'équipe lors de la distribution. Cette livraison de colis dure pendant presque tout le mois de décembre et a souvent lieu le soir.

UNE ACTION À PÉRENNISER

Pour le PLR Genève, il est primordial de pérenniser notre action. Deux dimensions sont essentielles en ce sens :

Tout d'abord, il s'agit de nous assurer que l'équipe de l'Office social dispose des ressources humaines nécessaires à la poursuite

de ses actions. En effet, depuis de nombreuses années, la même équipe se charge d'absolument toute l'action colis de Noël. En réalité, dans la mission de l'Office social, d'autres initiatives et soutiens en sus de l'action de Noël pourraient être envisagés, si les ressources financières et humaines de l'Office étaient au rendez-vous. Ainsi,

toute personne souhaitant s'engager de manière bénévole pour la mission de l'Office social est bienvenue et peut en informer le secrétariat du parti en écrivant un e-mail à info@plr-ge.ch. Nul besoin de disposer de dizaines d'heures, même un petit soutien ponctuel est apprécié. Nous recueillons également avec plaisir vos idées concernant les actions et le soutien qui pourraient être proposés par l'Office social.

Deuxièmement, pour permettre aux projets de se réaliser, votre générosité et vos dons sont essentiels. Au fil des années, les dons pour l'action « colis de Noël » se sont amenuisés, alors même que les besoins ont augmenté au sein de la population. C'est pour cela que

chaque année, nous sollicitons votre générosité. L'intégralité des dons effectués au moyen des coordonnées bancaires ci-jointes est allouée à la mission de l'Office social.

Le PLR Genève remercie encore chaleureusement tous ses donateurs et ses membres engagés dans la réalisation de cette mission humble mais vitale.

Que les fêtes à venir soient pour vous et vos familles, un grand moment de bonheur.

COORDONNÉES BANCAIRES DE L'OFFICE SOCIAL

CH72 0900 0000 1201 4081 9
PLRG
Bd Jaques-Dalcroze 13
1205 Genève



Les dernières actualités du Grand Conseil

Le *Nouveau Genevois* vous tient au courant des actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil. Tour d’horizon des différents objets pendants dans les différentes commissions.

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l’état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13494
« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

PL 11400
« Pour favoriser la réalisation de logements »

M 2997
« Création de logements : compter les mètres carrés plutôt que les pièces »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13485
« Lecture d’une correspondance »

PL 13267
« Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

PL 13249
« Lieu de résidence des collaborateurs du département »

PL 13197
« Pour une harmonisation de la computation des délais »

PL 13196
« Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

PL 13158
« Pour une justice des baux et loyers efficiente et spécialisée »

PL 13077
« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901
« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d’institutions de droit public »

PL 12793
« Pour que l’État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

PL 12575
« Maîtrise des engagements »

PL 12574
« Maîtrise des charges »

PL 11548
« Caisse de pension de l’État prise en charge paritaire de la cotisation »

M 2879
« OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13448
« Pour que les manifestations n’entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèjorent pas les commerçants »

PL 13445
« Pour que les jobs d’été continuent à exister à Genève »

PL 11716
« Ouverture du samedi »

PL 11715
« Ouverture du dimanche »

M 3011
« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

M 2960
« Pour un registre du commerce efficace et au service des administrés »

R 949
« Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

FISCALITÉ

PL 13402
« Renforcer le pouvoir d’achat et les recettes fiscales »

PL 12247
« Réduisons les impôts des personnes physiques »

PL 11491
« Imposition communale au lieu de domicile »

M 3034
« Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir de bruit ! »

MOBILITÉ

M 3060
« Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »

M 3058
« Analyser les opportunités offertes par la mobilité de l’économie de basse altitude pour le Grand Genève »

M 3025
« Modification du RPSFP – Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place ! »

M 3002
« Pour l’étude d’une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »

M 2991
« Pour la sécurité des usagers, faisons la lumière sur nos routes »

M 2916
« Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d’électromobilité »

SÉCURITÉ

M 2950
« Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

R 1046
« Stop au deal et à la consommation de crack dans nos rues »

M 3035
« Pour prévenir la délinquance juvénile »

SANTÉ

M 3015
« Pour plus de professionnels de santé formés en Suisse »

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13446
« Favorisons la transition énergétique : simplifions l’installation de pompes à chaleur »

M 3011
« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 3030
« Pour que l’Université et les Hautes Écoles restent des espaces de débats et de tolérance »

M 3010
« Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13499
« Pour la valorisation de l’engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

PL 13214
« Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

PL 12661
« Moins de tâches administratives, plus d’heures d’enseignement au cycle d’orientation »

M 3014
« Pour promouvoir l’apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »

M 2999
« Éducation sexuelle à l’école : pour une brochure adaptée à nos jeunes ! »

M 2998
« Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

M 2887
« Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d’orientation ! »

NOTRE PROGRAMME

NOS ACTIONS



À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

de Serge Patek

Président PLR Veyrier



QUOI DE NEUF À VEYRIER ?

Veyrier vient de franchir le cap des 12 000 habitants, horizon qui se dessinait depuis longtemps mais qui s'est fait quelque peu attendre. En premier lieu, cela signifie que le nombre de conseillers municipaux va augmenter et passer de 25 à 27 dès la prochaine législature. Pour le PLR, il s'agira dès lors d'accroître sa représentation au Conseil municipal qui compte actuellement huit élus PLR. Si le PLR pouvait compter deux représentants de plus, ce serait idéal. Nous pourrions faire passer plus aisément les idées qui nous tiennent à cœur, notamment en matière de fiscalité, j'y reviendrai.

Toutefois, la concurrence, notamment à droite de l'échiquier politique sera vive. En effet, certains partis vont très certainement présenter des listes en mars 2025. Je pense en particulier à l'UDC et à LJS, cette dernière formation étant alliée aux Verts Libéraux. Ces formations vont bien évidemment tenter de ravir des voix au PLR. Il s'agira dès lors pour nous de mettre en avant et d'affirmer nos idées que nous défendons avec constance et détermination et qui sont appréciées par les habitants de la commune.

Une autre nouveauté est sans conteste la baisse de la fiscalité communale que nous avons pu faire voter par le Conseil municipal au mois de novembre 2023 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Grâce au PLR et à ses élus, le centime additionnel a graduellement baissé de trois unités au cours des dernières années. Nous nous sommes sentis parfois un peu seuls dans ce combat et avons dû user de notre force de conviction pour rallier des majorités sur ce sujet mais nous y sommes parvenus. C'est une grande fierté pour le PLR Veyrier. Les finances communales sont saines. Les prestations offertes à la population se sont accrues durant les 10 dernières années de même que les effectifs de l'administration communale. Il était temps de redonner aux contribuables veyrites une part de ce qui

Les finances communales sont saines. Les prestations offertes à la population se sont accrues durant les 10 dernières années de même que les effectifs de l'administration communale.

leur revenait et d'améliorer leur pouvoir d'achat. Nous allons bien évidemment poursuivre nos actions en faveur d'une baisse de la fiscalité communale, le cas échéant dès l'examen du projet de budget 2025.

Il faudra parallèlement agir afin de créer des conditions favorables à la venue de nouvelles entreprises à Veyrier. Le tissu économique de la commune est assez mince et les revenus tirés de l'imposition des personnes morales faibles. Nous tenons à les voir augmenter, ce qui profitera bien évidemment à l'ensemble de la collectivité et permettra de nouvelles baisses de la fiscalité pour les personnes physiques tout en faisant face aux nouveaux défis que connaîtra la commune.

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DE VOTRE COMMUNE ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

Veyrier est une commune dont le territoire est très étendu. Son centre est encore à ce jour le village de Veyrier. Il est pourtant excentré et très proche de la frontière française. Il va immanquablement se déplacer en direction du Plateau de Vessy avec le développement du secteur des Grands Esserts et l'arrivée des nouveaux habitants qui le peupleront. Cette spécificité ne constitue pas forcément un atout. En effet, certains habitants de la commune se sentent de fait peu concernés par la vie communale et notamment par l'action des élus communaux. Ainsi, un habitant du plateau de Pinchat sera susceptible de s'intéresser plus à ce qu'il se passe à Carouge que dans sa commune de domicile. À cela s'ajoute que les autorités communales ont parfois un peu délaissé le secteur de Pinchat notamment et le PLR a toujours eu à cœur de rappeler qu'une vision et des actions pour l'ensemble du territoire communal étaient nécessaires.

Une autre spécificité de la commune de Veyrier est l'importance de sa zone villas. Au bénéfice des normes adoptées par le Grand Conseil voici quelques années, cette zone villas s'est passablement modifiée. Sa densification fut rapidement importante et a pu créer des inquiétudes chez les habitants de la commune, notamment concernant les gabarits des nouvelles constructions. Le PLR a toujours œuvré en faveur d'une densification raisonnable et propre à assurer un développement harmonieux du territoire communal. Force est de constater que nous y sommes parvenus. Les projets préavisés et parfois retouchés par les autorités communales n'ont suscité que très peu d'oppositions et le cadre de vie à Veyrier demeure très agréable. C'est dans cette optique et dans ce souci que les élus PLR, et en particulier Christian Robert, conseiller administratif PLR, ont notamment travaillé à la modification du plan directeur communal qui assurera un développement contrôlé de la zone villas avec une préservation des espaces de verdure.

UN SUJET D'ACTUALITÉ DONT VOUS SOUHAITEZ NOUS PARLER ?

Le thème de la sécurité me vient assez naturellement à l'esprit. Veyrier est régulièrement l'objet de cambriolages. La présence d'une importante zone de villas et la proximité avec un lieu de fuite rapide, la frontière, favorisent malheureusement cette situation. Le PLR est constamment intervenu pour maintenir une présence conséquente de la police municipale afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Un renforcement des effectifs de la police municipale et une extension des horaires de cette dernière font actuellement l'objet de nos réflexions.

Le PLR a toujours œuvré en faveur d'une densification raisonnable et propre à assurer un développement harmonieux du territoire communal.

Les incivilités de toutes natures, en particulier dans les lieux publics, sont également au cœur de nos préoccupations. Une proposition de motion sera prochainement déposée à ce propos devant le Conseil municipal, à l'initiative de nos élus, Christophe Buchwalder et Yves Monnat.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR ?

L'enjeu majeur est bien évidemment le développement du futur quartier des Grands Esserts. L'arrivée à terme de 3000 nouveaux habitants représente un défi. Il conviendra de veiller à leur intégration et à la rendre harmonieuse afin d'éviter l'isolement de ce nouveau quartier. La création de nouvelles infrastructures publiques (école, crèche, notamment) sera également au centre de notre activité au cours de la législature 2025-2030. Les finances communales sont saines et permettront à la Commune de Veyrier de faire face à ces investissements qui sont de taille. La venue de nouveaux habitants permettra également d'assurer des rentrées fiscales supplémentaires.

À cet égard, la création de logements en PPE, favorisée par les dispositions votées au Grand Conseil à l'initiative du PLR, est à saluer.

L'ancienne salle communale devra également connaître une nouvelle affectation et fera l'objet de travaux assez amples. À ce sujet également, notre Conseiller administratif, Christian Robert, est à la manœuvre.

Finalement, la salle du Conseil municipal devra aussi être agrandie voire déplacée afin de pouvoir accueillir des élus supplémentaires.

QUELS SONT LES ASPECTS LES PLUS GRATIFIANTS ET LES PLUS DIFFICILES DANS VOTRE FONCTION DE PRÉSIDENT D'ASSOCIATION ?

L'activité la plus gratifiante est sans conteste celle de pouvoir enregistrer de nouvelles adhésions. Les quelques (rares) démissions que nous avons pu connaître par le passé sont fort heureusement révolues.

Un autre aspect gratifiant est en ce moment de pouvoir constituer la liste qui sera présentée lors des prochaines élections municipales. Elle sera de qualité et le support apporté par la Présidence et le Secrétariat général du PLR cantonal est particulièrement apprécié.

D'aspect difficile il n'y en a en vérité pas et j'ai beaucoup de plaisir à assumer ma fonction.



Séance d'information Municipales 2025



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00